

Marais Nostrum

Au cœur de la nature



48 heures de Pêche à la carpe



FAUNE

Population « sauvage » non soumise à pêche intensive

Carpes Amour, Carpes commune ou écailles, Carpes miroir, Carassins...

EQUIPEMENTS

Espace (eau+parc) 3ha env. clos
1 chalet 8m² avec 3 couchages (1)
1 Local 2 lits superposés (1)
Gazinière
Table Pique-nique Barbecue
Possibilité utilisation barque
Possibilité installation tentes
Parking
Possibilité pose temporaire de caravane à proximité immédiate
1) Couches et duvets non fournis

SITUATION

Situé à 10km de la sortie A1
Prox. Bray/Somme – Péronne – Albert
Espace naturel

REGLEMENT

4 cannes maxi par pêcheur.

Pêche de nuit autorisée.

Timbre piscicole obligatoire

TARIFS

Pêche à la carpe : 55€
du Vendredi 12h au
Dimanche 18H
Ou 48 h+ . en semaine (2)



2) équivalent 2 jours + 2 nuits + 6hres instal-rembal-nettoyage

Sont interdits

Les lance bouillettes à air comprimé, les échosondeurs. Les têtes de ligne en tresse .

Les graines et bouillettes sont les seuls appâts autorisés.

Sont obligatoires :

Le matelas de réception.

Le sac à carpe

L'épuisette à carpe.

De nuit l'emploi d'un indicateur de touches sonore et lumineux par canne est imposé.

Les sujets capturés seront remis à l'eau avec les précautions d'usage.

Le stockage des carpes en sac, la nuit, se doit d'être le plus court possible surtout pour les carpes « amour blanc ».

Aucune carpe ne peut être indument maintenue en captivité ou transportée

Marais Nostrum, Association Loi 1901
« Au cœur de la nature » Depuis 1936

Téléphone : 0608556189 bureau@marais-nostrum.asso.fr

www.marais-nostrum.asso.fr